



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 6 juillet 2022

Date de convocation : 29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Montigny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/83 portant modification de la délibération 2022/21 relative à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE)

Membres présents (53 titulaires et 4 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, FLINOIS Alain (S), DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres ayant donné procuration (7) : GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à RIBES-GRUERE Laurence, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, QUONIOU Henri à HENNEQUART Michel

Membre excusé (1) : PLATEAU Marc

Membres absents (9) : WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, TRIoux COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Secrétaire de séance : HERBET Yannick

Délibération 2022/83 portant modification de la délibération 2022/21 relative à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE)

Par délibérations 2020/70 du 10 juillet 2020, 2020/127 du 8 décembre 2020, 2021/129 du 13 décembre 2021 et 2022/21 du 14 mars 2022, le Conseil communautaire a fixé la liste des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin au titre de la compétence GÉMAPI.

Concernant la commune de Marez :

En raison des élections municipales de Marez intervenues en avril 2022, il convient de désigner deux nouveaux représentants : Mme Monique LESNE SETIAUX en qualité de titulaire et M. Didier DECOMBLE en qualité de suppléant.

Concernant la commune d'Estourmel :

À la demande de la commune, il est nécessaire de remplacer M. Eric PLUVINAGE (suppléant) par Mme Bettina DELSART.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5711-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin,

Vu les délibérations 2020/70 et 2020/127, 2021/129 et 2022/21 relatives à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin,

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des représentants de la CA2C au SMABE au titre de la compétence GÉMAPI,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée valide les désignations proposées.

Liste des représentants de la CA2C au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE) au 06 juillet 2022

	Titulaires		Suppléants	
AVESNES-LES-AUBERT	BASQUIN	Alexandre	WAXIN	Vincent
BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS	VIREMOUNEIX-DELHAYE	Evelyne	BACCOUT	Fabrice
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	HERBET	Yannick	MÉRESSE DELSARTE	Virginie
BERTRY	CAFFIAUX	Alban	GRAS	Sébastien
BÉTHENCOURT	SOUPLY	Paul	FLINOIS	Alain
BÉVILLERS	DUDANT	Pierre-Henri	LEPRETRE	Stéphane
BOUSSIÈRES-EN-CAMBRÉSIS	FIEVET	Patrick	SAKALOWSKI	Olivier
BUSIGNY	GOURMEZ	Nicole	MARECHALLE	Didier
CARNIÈRES	HOTTON	Sandrine	NONGPANGA	Brigitte
CATTENIÈRES	SEDENT	Francine	BARDOUX	Damien
CAUDRY	DEVIIENNE	Marc	BRICOUT	Frédéric
CAULLERY	BOUTIN	Jean-Ernest	ARPIN	Sébastien
CLARY	RAMETTE	Jean-Marc	SAUTIÈRE	Odile
DEHÉRIES	PELLETIER	Gilles	HAPPE	Laurent
ÉLINCOURT	LAUDE	Pierre	CATTOEN	Didier
ESTOURMEL	PLET	Bernard	DELSART	Bettina
FONTAINE-AU-PIRE	GÉRARD	Jean-Claude	FRANCOIS	Michel

HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS	GOSSART	Jean-Marc	BONIFACE	Patrice
HONNECHY	PLUCHART	Christophe	CASIEZ	Maxence
INCHY-EN-CAMBRÉSIS	WATREMETZ	Jean-Luc	DUCHESNE	Antoine
LE CATEAU-CAMBRÉSIS	DRUENNE	Guy	MANNEL	Bruno
LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	LEONARD	Julien	MERIAUX	Christelle
MALINCOURT	FONTAINE	Cédric	DUEZ	Philippe
MARETZ	LESNE SETIAUX	Monique	DECOMBLE	Didier
MAUROIS	BERNARD	Alexis	LECOUVEZ	Daniel
MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS	GOUVART	Michel	GOURAUD	Francis
NEUVILLY	LENNE	Christophe	MONIEZ	Corinne
QUIÉVY	MACHU	Daniel	HALLE	Sylvain
REUMONT	RICHEZ	Jean-Pierre	LALAUT	Jean-Luc
SAINT-AUBERT	GERARD	Pascal	DESTIENNE	Albert
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	LEDUC	Jean	CARLIER	Benoît
SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	BARELLE	Yann	LEDUC	Sophie
TROISVILLES	GODARD	Albert	SANTERRE	Rodrigue
VILLERS-OUTRÉAUX	MONCLERCQ	Gérald	QUEVREUX	Patrice
WALINCOURT-SELVIGNY	FORRIERRE	André-Marie	WAYEMBERGE	Yves

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2022

Publication le 12/07/2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

**IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20220706-2022_83-DE